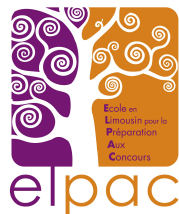


BTS professions immobilières



Volume horaire hebdomadaire :
31 heures
Formation sur 24 mois
Total annuel : 868 heures

Matières enseignées :
matières professionnelles
urbanisme et développement durable, transaction et gestion immobilières, habitat, architecture, communication, projet professionnel
matières générales
économie et organisation de l'immobilier, droit général et droit immobilier, langue vivante étrangère, culture générale

Montant de la préparation
4 200 € TTC
(frais de dossiers inclus)

LA PROFESSION

Le BTS Professions immobilières est un diplôme d'État de niveau III (Bac+2) reconnu par tous les professionnels du secteur de l'immobilier. Le titulaire du BTS a pour mission d'assurer la promotion et la vente des biens immobiliers. La formation permet d'acquérir des connaissances spécifiques sur les transactions immobilières, ainsi que l'apprentissage des techniques comptables et administratives de l'immobilier.

Le titulaire du BTS Professions immobilières exerce son métier au sein de diverses entreprises dans le milieu de l'immobilier : agences, sociétés immobilières, cabinets d'administration de biens, sociétés de promotion-construction ou collectivités gérant son patrimoine immobilier.

À l'issue de cette formation, il exerce le métier de :

- Agent immobilier
- Administrateur de biens immobiliers
- Négociateur en biens immobiliers
- Syndic de copropriété.

Le BTS permet une insertion rapide dans la vie professionnelle. Cependant, il est possible de poursuivre ses études en préparant :

- Une Licence pro Carrières de l'immobilier
- Une Licence pro Commerce : conseiller commercial en maisons individuelles
- Un DEES immobilier

CONDITIONS DE DIPLOME POUR PREPARER UN BTS

L'article D612-30 du code de l'éducation modifié par le décret 2019-215 du 21 mars 2019 fixe les conditions suivantes :

- 1° Soit être titulaire du baccalauréat professionnel ;
- 2° Soit être titulaire du baccalauréat technologique ;
- 3° Soit être titulaire s du baccalauréat général ou du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- 4° Soit être titulaire d'un titre ou diplôme classé dans le répertoire national des certifications professionnelles au niveau IV par la Commission nationale de la certification professionnelle, ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire.

LES MATIÈRES DE L'EXAMEN

- **Le BTS professions immobilières est accessible à tout type de baccalauréat**

Les épreuves générales

- EG1 – Culture générale et expression
- EG2 – Langue vivante étrangère 1

Les épreuves professionnelles

- EP1 – Conseil en ingénierie de l'immobilier
 - Droit et veille juridique
 - Economie et organisation
 - Architecture, habitat et urbanisme, développement durable
- EP2 – Communication professionnelle en français et en langue étrangère
- EP3 – Conduite et présentation d'activités professionnelles
- EP4 – Techniques immobilières
 - Transaction immobilière
 - Gestion immobilière

L'épreuve facultative

- EF1 – Langue vivante étrangère 2

LA FORMATION ELPAC

La scolarité se déroule de septembre à juin.

Les matières suivantes, conformément au référentiel de l'éducation nationale, sont enseignées :

- Culture générale et expression : 3 heures
- Langue vivante : 3 heures
- Conseil en ingénierie de l'immobilier : 8 heures
- Communication professionnelle et français et langue étrangère : 2 heures
- Techniques immobilières : 12 heures
- Conduite et présentation d'activités professionnelles : 3 heures

14 semaines de stages sont effectuées pendant les 2 années de formation.

•
Le BTS professions immobilières est accessible uniquement en première année.

LES ⊕ ELPAC

- ◆ Des cours magistraux assurés par des professeurs diplômés de l'enseignement supérieur.
- ◆ Des contenus et méthodes pédagogiques étayés par une expérience solide de l'enseignement.
- ◆ Des conseils pédagogiques, une équipe attentive à l'évolution de votre travail et de vos connaissances.
- ◆ Une atmosphère de travail rigoureuse mais chaleureuse.
- ◆ Accès bibliothèque, presse et internet.
- ◆ Les cours se déroulent en présentiel dans les locaux de l'établissement
- ◆ Les apports théoriques s'appuient sur le référentiel de l'éducation nationale
- ◆ Les savoirs sont consolidés à l'aide d'une pédagogie différenciée selon le profil des étudiants